

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne Brassard

<https://www.cadre21.org/membres/459ee2dca7208459900c5e6e>

Date d'obtention : 2022-06-07 18:16:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet d'intervenir rapidement et efficacement dans une situation de sextage.

Si le protocole de la trousse est suivi rigoureusement, elle ne cause aucun préjudice à la victime ni à sa famille.

De plus, l'intervention n'interfère pas dans le processus de l'enquête policière et judiciaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais prendre le temps de suivre les étapes de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de respecter l'intégrité de la victime. Je vais m'assurer d'intervenir en toute bienveillance en suivant chacune des étapes de la trousse et m'en tenir à recueillir les réponses aux questions telles que formulées sans chercher à creuser davantage.